



Déclaration du comité de pilotage (Steering group) de l'International Competition Network (ICN) :
Le rôle de la concurrence et de la politique de concurrence en période de crise économique

Nous publions cette déclaration relative à la concurrence en temps de crise afin d'éclairer l'action des gouvernements et l'élaboration des politiques publiques. Nous demandons instamment aux gouvernements de soutenir et de maintenir la concurrence dans le cadre de leur réponse aux crises auxquelles nous sommes confrontés.

De nombreuses crises contemporaines menacent notre bien-être économique. La pandémie, la guerre et le changement climatique perturbent les économies du monde entier. La croissance et l'innovation sont en danger. La stabilité de l'emploi, des prix et des chaînes d'approvisionnement mondiales est affaiblie.

Dans de telles circonstances, les gouvernements peuvent être amenés à accorder moins d'importance à la promotion et à la protection de la concurrence. Mais l'histoire et l'expérience nous ont appris que la concurrence doit rester au cœur de la mise en œuvre et de l'élaboration des politiques publiques. Les marchés concurrentiels sont plus flexibles et résilients. Ils réagissent plus rapidement et plus efficacement face aux perturbations économiques. Et ils favorisent la croissance économique et l'innovation à long terme.

Une concurrence équitable et ouverte, une politique de concurrence efficace et une application active du droit de la concurrence figurent parmi les aspects essentiels de toute action visant à lutter contre les effets économiques des crises actuelles.

Le rôle de la concurrence équitable et ouverte

Grâce aux marchés concurrentiels, l'offre et la demande peuvent s'adapter rapidement aux bouleversements provoqués par ces crises. Ces marchés garantissent l'utilisation optimale des ressources et permettent aux entreprises de s'adapter plus rapidement aux nouvelles conditions de marché. Ils favorisent la résilience, la diversité des chaînes d'approvisionnement, la contestabilité, la participation, la croissance, l'innovation et la reprise.

La concurrence joue ainsi un rôle majeur dans l'amélioration de la productivité et des perspectives de croissance. Les marchés concurrentiels, ouverts et dynamiques ont renforcé la productivité, facilité l'accès au marché et l'innovation, favorisé la croissance et protégé les citoyens dans le monde entier.

La concurrence offre de nombreux avantages importants aux consommateurs. Parmi ceux-ci figurent des prix plus bas, un plus grand choix et des biens et services de meilleure qualité. Grâce à la croissance économique et à la concurrence, les travailleurs bénéficient de salaires plus élevés et d'avantages supérieurs.

Lorsque les marchés fonctionnent bien, les entreprises de toutes tailles prospèrent en répondant mieux aux besoins des consommateurs que leurs rivaux. Les avantages de la concurrence revêtent une importance particulière pour les consommateurs qui, étant plus exposés aux marchés concentrés, subissent de manière disproportionnée les coûts de la monopolisation.

La concurrence incite fortement les entreprises à être plus efficaces que leurs rivales, à réduire leurs coûts et à innover. La croissance de la productivité s'en trouve renforcée dans l'ensemble de l'économie.

Le rôle d'une politique et d'une promotion efficaces de la concurrence

La politique de concurrence peut aider les économies à s'adapter et à se remettre des effets économiques d'une crise en favorisant des marchés ouverts, concurrentiels et équitables. Les principes de concurrence peuvent inspirer d'autres politiques, qui peuvent contribuer à garantir que les travailleurs, les consommateurs et les petites et grandes entreprises bénéficient de marchés équitables et concurrentiels. Les autorités de concurrence et les décideurs publics ont un rôle important à jouer. Ils garantissent la concurrence sur le marché et utilisent des instruments de politique publique pour aider à la reprise.

Les résultats de la politique de concurrence bénéficient d'une approche holistique. Les autorités de concurrence aident les ministères et les organismes gouvernementaux à examiner les questions politiques sous l'angle de la concurrence, en réfléchissant à la manière d'intégrer les principes de concurrence dans leur travail de conception et de mise en œuvre des politiques publiques. En conséquence, les décideurs peuvent élaborer des lois et des politiques qui prennent en compte l'impact économique d'une crise tout en maintenant ou en soutenant la concurrence ou en minimisant les effets négatifs sur la concurrence.

Les autorités de concurrence peuvent apporter des éclairages et des conseils utiles sur la manière dont une politique ou une mesure économique, telle que la politique réglementaire ou la politique commerciale, peut soutenir les marchés concurrentiels. Elles peuvent notamment donner des conseils sur l'impact des mesures susceptibles de protéger les entreprises des forces concurrentielles normales, telles que les subventions ou l'assouplissement du contrôle des fusions et acquisitions et/ou du droit de la concurrence, leur permettant de se renforcer, au détriment de l'économie au sens large. Les décideurs politiques doivent maintenir des conditions de concurrence équitables afin que les nouvelles entreprises et les entreprises existantes bénéficient de chances égales sur le marché.

La politique de concurrence ne peut être la seule réponse à ces crises, mais elle peut aider à répondre aux préoccupations liées aux effets économiques négatifs d'une augmentation du pouvoir de marché pendant une crise, et à identifier les barrières à l'entrée ou au développement de nouvelles entreprises. Elle peut contribuer à l'élaboration de solutions flexibles et innovantes face aux perturbations économiques provoquées par les crises.

Le rôle de l'application active du droit de la concurrence

Nous devons appliquer activement le droit de la concurrence lorsque l'économie est en période de crise. Une situation de concurrence affaiblie en raison des effets économiques d'une crise peut inciter les entreprises à mettre en œuvre des pratiques anticoncurrentielles et à consolider leur position dominante sur le marché. Les conséquences négatives d'un excès de concentration, de collusion et d'abus de pouvoir de marché peuvent ralentir ou empêcher la reprise économique. Une application rigoureuse du droit de la concurrence peut permettre de garantir que les perturbations

économiques ne servent pas de couverture à des activités anticoncurrentielles. Les citoyens, les travailleurs, les ménages et les entreprises de toutes tailles peuvent ainsi bénéficier de marchés équitables et concurrentiels.

Les périodes de ralentissement économique peuvent accentuer les pressions protectionnistes en faveur d'un relâchement de la mise en œuvre du droit de la concurrence. Cependant, l'élimination ou la limitation du droit de la concurrence et de la politique de la concurrence pendant une crise économique peut être dommageable pour les consommateurs et les producteurs, et ralentir ainsi la reprise économique au lieu de la favoriser. L'histoire montre que le coût de ces mesures peut être considérable, qu'il n'apparaît souvent qu'à long terme et qu'il est difficile de les supprimer ou de revenir dessus. Le droit de la concurrence est suffisamment souple pour prendre en compte les réalités du marché, même dans des circonstances extraordinaires, sans pour autant être permissif.

Les autorités de concurrence peuvent, de manière transparente, fournir aux entreprises des orientations concernant la gestion des crises, telles que des initiatives de coopération conçues pour faire face, par exemple, à des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Toutes les mesures doivent être justifiées et proportionnées, non discriminatoires et limitées dans le temps.

En l'absence d'une politique de concurrence et d'une mise en œuvre actives, les conditions économiques néfastes peuvent durer beaucoup plus longtemps. Les mesures qui entravent l'application des règles ou les politiques qui permettent aux entreprises d'obtenir plus de pouvoir sur le marché peuvent avoir l'effet inverse de celui recherché. Des restrictions supplémentaires de la production ou de la productivité aggraveront probablement les effets de la récession. Elles ralentiront également la reprise. Les nouvelles entreprises peuvent ainsi rencontrer plus de difficultés à entrer sur le marché, ce qui entrave la croissance.

Exemples de façons dont la concurrence et la politique de concurrence peuvent atténuer les effets négatifs des crises contemporaines

- **Promouvoir la croissance** : la concurrence et la politique de concurrence peuvent aider les économies à se remettre d'une croissance économique lente ou négative. Ce phénomène peut être observé aussi bien pendant qu'après une crise. La concurrence permet de garantir l'ouverture, le dynamisme et la productivité des marchés, des industries et des économies. Lorsque des ressources sont restées inutilisées ou ont été réaffectées pendant une pandémie ou une guerre, la concurrence permet de s'assurer qu'elles sont utilisées là où elles ont le plus de valeur. Un marché compétitif peut également contribuer à la création d'emplois de qualité. Les travailleurs peuvent ainsi plus facilement changer d'emploi et négocier des salaires plus élevés. La concurrence et la politique de concurrence peuvent également favoriser la croissance inclusive en orientant les ressources vers la protection des consommateurs vulnérables qui consacrent une part plus importante de leurs revenus aux besoins fondamentaux et souffrent de manière disproportionnée lorsque les prix de ces biens augmentent.
- **Promouvoir l'innovation verte** : la politique de concurrence peut jouer un rôle important dans une reprise économique verte, en renforçant les incitations à l'innovation verte et en donnant aux consommateurs les moyens de prendre des décisions en connaissance de cause.
- **Réduire les contraintes pesant sur la chaîne d'approvisionnement** : la politique de concurrence peut aider les marchés à s'adapter plus rapidement et plus efficacement aux contraintes de la chaîne d'approvisionnement dues aux crises. Elle permettra d'atténuer les goulets d'étranglement, par exemple en permettant la mise en place de sources d'approvisionnement

alternatives. Les marchés deviennent plus fragiles et sont confrontés à un risque nettement plus élevé de dysfonctionnement systémique lorsqu'ils sont plus consolidés et moins concurrentiels. Des marchés ouverts et compétitifs renforcent la résilience face aux changements dans les chaînes d'approvisionnement.

- Alléger les contraintes d'approvisionnement en énergie et les chocs de prix : la politique de concurrence peut aider les marchés à s'adapter plus rapidement et plus efficacement aux chocs des prix de l'énergie et aux contraintes d'approvisionnement dues aux crises. Elles peuvent améliorer les conditions d'approvisionnement et maintenir les prix de l'énergie à un niveau inférieur à celui qu'ils auraient atteint autrement.
- Atténuer l'impact de l'inflation : bien que l'inflation soit généralement le résultat de facteurs beaucoup plus diffus, la concurrence peut jouer un rôle important en accélérant l'ajustement de l'offre et de la demande aux conditions changeantes du marché qui sont causées par l'inflation. La concurrence stimule la croissance économique et les salaires, ce qui peut aider les consommateurs à récupérer le pouvoir d'achat perdu en raison de l'inflation. Une application stricte du droit de la concurrence peut empêcher les entreprises d'utiliser l'inflation comme couverture pour des augmentations de prix anticoncurrentielles et prévenir également les fusions qui entraîneraient des augmentations de prix et aggraveraient les effets de l'inflation. L'ouverture de la concurrence dans les secteurs protégés peut réduire les barrières à l'entrée et se traduire par une baisse des prix, redonnant ainsi du pouvoir d'achat aux consommateurs.

Conclusion

La concurrence, la politique de concurrence et l'application du droit de la concurrence doivent faire partie de la solution aux crises économiques. Les marchés concurrentiels sont résilients, inclusifs, dynamiques, productifs, innovants et efficaces. Une concurrence ouverte, une politique de concurrence efficace et une application active du droit de la concurrence peuvent permettre d'obtenir des bénéfices pour les consommateurs, les travailleurs, les ménages, les entreprises et les économies. Elles sont essentielles à la bonne gestion de l'impact économique des crises. Elles créent également un meilleur environnement pour une reprise économique durable et viable.

Nous sommes une communauté d'autorités de concurrence intervenant dans une économie mondiale. Nous savons que les crises économiques et une application moins rigoureuse du droit de la concurrence dans une juridiction peuvent avoir des effets plus larges. D'autres économies peuvent être exposées à des comportements anticoncurrentiels. Cela implique que nous devons donc coordonner efficacement nos efforts. Nous devons également aligner et renforcer nos politiques dans la mesure du possible afin de continuer à protéger et à promouvoir la concurrence.

Pour de plus amples informations sur les avantages de la concurrence en temps de crise, veuillez consulter le document « Competition policy in difficult economic times » (2009), disponible à l'adresse suivante : <https://www.internationalcompetitionnetwork.org/wp-content/uploads/2018/07/ICNSGCase4competition.pdf>.